Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_004-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote
A la majorité des suffrages exprimés
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 16/02/2026
Et
Publication ou notification du : 16/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 6 février 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absent non excusé : M ROUXEL Serge

Absents ayant donné procuration : Mme BRUNARD Chrystèle à Mme PHILIPPE Sylvie et M MARGUERITTE Georges Laetitia à M LACORNE Alain

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/004 – *FINANCES PUBLIQUES* : REMISE FINANCIERE POUR UN LOCATAIRE AYANT SUBI UN PREJUDICE

Monsieur Olivier LECLERC, adjoint en charge des bâtiments publics, informe que Madame Nathalie SEBILLET est locataire du logement communal situé au 4 Rue des Bruyères, 2ème étage, depuis le 4 décembre 2017.

Il s'avère qu'elle a rencontré un problème avec sa salle de bain et l'évacuation de sa douche. Elle était dans l'incapacité de l'utiliser pendant 5 semaines entre fin octobre et début décembre. Elle prenait des douches sur son lieu de travail ou chez son fils.

Monsieur Philippe DIGUET est intervenu le 17, 21 et 28 novembre pour le problème de WC et évacuation de la baignoire. EN ouvrant la trappe, il s'est aperçu que c'était en contre-pente et il a dû prévoir d'ouvrir sur le côté pour aller derrière la cloison récupérer le tuyau qui descend vers les EU. Une trappe a été posée d'une dimension de 60x60.

La facture de cette prestation est d'un montant de 1 185,28€ HT soit 1 303,81€ TTC (TVA à 10% pour les logements)

Madame Nathalie SEBILLET est venue à la mairie fin janvier pour savoir si la commune a prévu un geste pour ce préjudice. Il est à noter que c'est généralement elle qui fait l'entretien des parties communes et sort les poubelles des logements

Vu que la commune était dans l'impossibilité d'offrir un logement dans de bonnes conditions, il est proposé de faire un geste à la locataire qui peut être de 100€, d'un mois de loyer gratuit soit 345,78€ ou pour toute la durée du préjudice, soit 5 semaines.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le geste financier à faire envers cette locatrice.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_004-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité *:*

- **DECIDE** d'une remise d'un loyer à Madame Nathalie SEBILLET, locatrice du logement communal située au 4 Rue des Bruyères – 2ème étage, pour compenser le préjudice subit,

- **DIT** que cette remise de loyer se fera sur le loyer du mois de février 2026**,**

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 16 février 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

